



BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 1 (5^{me} année)

Luxembourg, le 31 janvier 1949

Mémorial (mois de janvier)

Ministère des Finances.

Une instruction ministérielle du 4 janvier 1949 rend disponibles les comptes bloqués ne dépassant pas 11.000,— francs.

Le « Mémorial » N° 2 du 15 janvier 1949 publiée le relevé au 31 décembre 1948, des va-

leurs luxembourgeoises au porteur, frappées d'opposition.

Un arrêté grand-ducal du 21 janvier 1949 porte à 25 millions de francs la limite de 10 millions de francs au delà de laquelle le chiffre d'affaires est susceptible d'un impôt sur le chiffre d'affaires de 2,5 %.

Chambre des Députés (mois de janvier)

6 janvier: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.

Réunion de la section centrale.

Réunion de la Commission de Travail.

Réunion du Bureau de la Chambre.

12 janvier: Réunion de quatre sections centrales.
Réunion du Bureau de la Chambre.

13 janvier: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.

19 janvier: Réunion de deux sections centrales.
Réunion du Bureau de la Chambre.

Réunion de la Commission des Pétitions.

22 janvier: Séance solennelle de la Chambre des Députés à l'occasion du Jubilé de l'Avènement au Trône de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

26 janvier: Réunion de deux sections centrales.

SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois de janvier)	1
2) Chambre des Députés (mois de janvier) . . .	1
3) Les Fêtes du 30 ^e Anniversaire de l'Avènement au Trône de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg	2
4) Exécution du Pacte de Bruxelles	8
5) Constitution du Conseil National Luxembourgeois du Mouvement Européen	9
6) La Balance commerciale de l'U. E. B. L. en équilibre	10
7) Fin du Rationnement au Grand-Duché de Luxembourg	11

	Page
8) Conférence de M. Gaston Eyskens, Ministre Belge des Finances	11
9) Exposition Kutter à Amsterdam du 17 décembre 1948 au 31 janvier 1949	12
10) Le Salon du Cercle Artistique de Luxembourg	13
11) Le Conseil National du Tourisme	13
12) Nouvelles diverses	14
13) Distinctions honorifiques décernées à des résistants luxembourgeois	14
14) Nouvelles diplomatiques	15
15) Nouvelles de la Cour	16
16) Le Mois à Luxembourg	16

Les Fêtes du 30^e Anniversaire de l'Avènement au Trône de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg

Le 15 janvier 1949 s'accomplissait la 30^e année du règne de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg. Tous les ans, le peuple luxembourgeois célèbre sa Fête Nationale le 23 janvier, jour anniversaire de la naissance de sa Souveraine. Les deux dates du 15 et du 23 janvier étant rapprochées l'une de l'autre, selon le désir de la Cour Grand-Ducale, le Jubilé et la Fête Nationale Luxembourgeoise furent fêtés ensemble les 22 et 23 janvier 1949.

Luxembourg en liesse.

Samedi, 22 janvier 1949, une animation extraordinaire régnait dans la capitale. Les drapeaux et étendards flottaient sur tous les bâtiments publics et à toutes les façades. Le portrait de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, qu'encadraient ceux du Prince Félix et du Grand-Duc Héritier Jean, figurait à toutes les vitrines, entouré des couleurs nationales, surmonté des armoiries du Luxembourg. Les commerçants avaient rivalisé d'ingéniosité dans le décor de leurs étalages. Des photographies rappelant les grands événements de la vie de la Souveraine, Son enfance, Son mariage, Son couronnement, les heureux événements de Sa vie familiale, Son retour triomphal à la Libération, étaient exposées au milieu de motifs aux couleurs nationales.

La séance solennelle à la Chambre des Députés.

Pour commémorer plus spécialement le Jubilé de l'avènement au trône, une séance solennelle devait avoir lieu à la Chambre des Députés.

Longtemps avant 11 heures, la foule s'était massée devant le Palais et devant le Parlement, où un peloton de la Garde Grand-Ducale et la Musique Militaire s'étaient alignés en face des deux édifices.

A 11 heures précises, la Grande-Duchesse et Sa suite quittèrent le Palais aux sons du « Wilhelmus » que jouait la Musique Militaire. La Souveraine était accompagnée du Prince Félix, en tenue de Général de l'Armée luxembourgeoise, du Grand-Duc Héritier Jean, en tenue de Colonel de l'Armée, du Prince Charles et des quatre Princesses, de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand-Maréchal de la Cour, et des 14 dignitaires de Sa Maison. Sous les acclamations de la foule, la Grande-Duchesse monta l'escalier d'honneur du bâtiment de la Chambre des Députés, en haut duquel L'attendaient les deux vice-présidents de la Chambre, MM. Victor Bodson et Gust. Jacquemart.

L'intérieur du Parlement luxembourgeois avait reçu une décoration de circonstance. Au centre de la grande salle des séances, sous un dais de velours grenat dont le dôme supportait la cou-

ronne, se dressait le trône de la Grande-Duchesse, entouré des fauteuils destinés aux membres de la Famille régnante. A la tribune se tenait M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et les secrétaires du Bureau de l'Assemblée, M. Tony Biever et M. Adrien van Kauenbergh. A la droite du trône avaient pris place S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ainsi que les membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat, Monseigneur Schiltges, remplaçant Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, et les chefs des grandes administrations. A la gauche du trône étaient réservées des places pour les dignitaires de la Cour et pour les membres du corps diplomatique dont les uniformes brillants et constellés de décorations rehaussaient encore la note distinguée des cérémonies de grand appareil. Enfin, en face du trône, s'étaient rangés les 51 députés luxembourgeois, portant l'écharpe tricolore.

Annoncée par M. Victor Bodson, vice-président de la Chambre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, à Son entrée, fut vivement acclamée par la Haute Assemblée.

Après qu'Elle eut pris place sur le trône, entourée du Prince Félix et du Grand-Duc Héritier, M. le Président Reuter Lui adressa les paroles suivantes:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

La date du 15 janvier 1949 marque le trentième anniversaire de l'accession au trône de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

Ce jour mémorable évoque dans l'âme du peuple luxembourgeois trop de souvenirs heureux et graves à la fois pour que les Représentants élus du pays puissent s'empêcher d'offrir à Votre Altesse Royale, au nom de Son peuple tout entier, un hommage de respect, d'affection et de gratitude.

Aussi est-ce avec une joie profonde que la Chambre des Députés accueille en ce jour de fête Votre Altesse Royale dans sa maison et La remercie de lui avoir accordé la faveur de cette visite officielle.

Nous sommes doublement heureux de pouvoir, à cette occasion, saluer très respectueusement tous les membres de la famille grand-ducale: Leurs Altesses Royales le Prince de Luxembourg et le Prince Héritier, nos gracieuses Princesses et le Prince Charles que le peuple luxembourgeois confond tous dans la même affection avec sa vénérée Souveraine.

Au nom de la Chambre des Députés j'ai le grand honneur de souhaiter une cordiale bienvenue aux distingués Représentants du Corps

diplomatique, aux membres du Gouvernement, aux membres du Conseil d'Etat et aux hauts fonctionnaires qui ont bien voulu s'associer à l'hommage que nous rendons à Son Altesse Royale.

Au moment de prendre en main les destinées du Grand-Duché, Votre Altesse Royale a prêté le serment de « maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, la liberté publique et individuelle, comme aussi les droits de tous et de chacun de Ses sujets et d'employer à l'accroissement de la prospérité générale et particulière, ainsi que le doit un bon Souverain, tous les moyens que la loi met à Sa disposition ».

Cette formule sacramentelle prend une signification saisissante, lorsqu'on la confronte avec certains événements majeurs qui ont marqué cette première période du règne de Votre Altesse Royale.

Jamais, peut-être, au cours de notre histoire le premier devoir rappelé dans les termes du serment, ne s'est dressé d'une façon aussi tragique et aussi inexorable devant le porteur de la Couronne, qu'en cette matinée lugubre du 10 mai 1940, face à la catastrophe qui allait s'abattre sur le pays avec l'invasion ennemie.

Sans hésiter, Votre Altesse Royale a accepté le sacrifice douloureux, mais nécessaire pour le salut du pays. Elle a maintenu l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire en prenant le chemin de l'exil qui était le chemin de l'honneur et qui est devenu la route de la libération.

Depuis Son avènement au trône, Votre Altesse Royale s'est révélée la gardienne fidèle de nos institutions nationales, toujours soucieuse d'exercer Ses hautes fonctions dans le respect absolu de notre pacte fondamental, vouant tous Ses soins à la conservation de nos droits et de nos libertés, au développement de la prospérité du pays et du bien-être de la population.

Le peuple luxembourgeois n'a pas tardé à sentir qu'à côté du lien constitutionnel qui unit le Souverain au pays, il s'était formé entre sa Grande-Duchesse et lui, sur le plan purement humain, un véritable lien d'affection, une alliance des cœurs qui, sans diminuer le respect dû au Chef de l'Etat, abolit en quelque sorte la distance protocolaire et crée entre la dynastie et le peuple une sorte de communauté familiale.

Voulant traduire le sentiment qui attache les Luxembourgeois à leur Souveraine, le Ministre d'Etat a employé naguère, dans une allocution, l'équivalent, si expressif dans notre langue maternelle, de ce simple mot: « Madame, nous Vous aimons! »

Oui, Altesse Royale, le peuple luxembourgeois Vous aime et c'est avec une confiance illimitée qu'il remet le sort du pays entre Vos mains.

Vous figurez à ses yeux le génie tutélaire de la patrie, la gardienne de ses droits à l'heure du danger, le porte-parole de la conscience nationale.

Nous voyons en Vous l'incarnation vivante des vertus ancestrales et des aspirations profondes de l'âme luxembourgeoise: l'attachement au sol

natal et la fidélité à ses traditions, l'amour ardent de la liberté, la franchise et la loyauté, l'esprit charitable et fraternel.

Le lumineux exemple de Votre Altesse Royale nous aidera à conserver et à développer ce précieux patrimoine moral qui est la base permanente du paisible bonheur que le peuple luxembourgeois entend construire dans ses étroites frontières.

En groupant ainsi autour de Votre auguste personne l'ensemble de la population, Vous continuez puissamment à fortifier dans les âmes le sens de la solidarité, l'esprit d'union qui, pour l'accomplissement du devoir patriotique, supprime toutes les distinctions de partis et d'opinions.

Madame,

Demain, le peuple luxembourgeois, en fêtant l'anniversaire de Votre naissance, chantera avec une ferveur accrue l'hymne liturgique d'action de grâces, pour remercier la Divine Providence d'avoir conservé Votre Altesse Royale à la tête du pays durant une période des plus critiques de son histoire.

En même temps, de tous les cœurs luxembourgeois montera le vœu ardent que Votre Altesse Royale puisse continuer durant de longues années à présider aux destinées du Grand-Duché, pour lui servir de guide dans les difficultés et les incertitudes de l'heure présente et l'orienter vers un avenir de paix et de prospérité.

Permettez à la Chambre des Députés de se faire l'interprète de ce vœu et de mettre ses sentiments de profonde et respectueuse vénération dans le cri qui jaillit du fond de nos cœurs:

Vive la Grande-Duchesse!

Vive la famille grand-ducale! »

A ce discours, la Grande-Duchesse Charlotte répondit par le message suivant qui fut écouté debout par toute l'Assemblée:

« L'invitation que la Chambre des Députés M'a adressée à l'occasion du trentième anniversaire de Mon avènement au trône, Me procure le plaisir d'entrer une fois de plus en contact avec les Représentants élus du peuple luxembourgeois.

Je remercie M. le Président de la Chambre des félicitations et des vœux qu'il vient de M'offrir et des sentiments de loyal attachement qu'il a exprimés au nom de ses collègues.

Dans l'accomplissement de Ma tâche, Je ne connais pas de satisfaction plus réconfortante que celle de Me sentir en parfaite union avec les aspirations du peuple luxembourgeois au bonheur duquel Je suis heureuse de consacrer toutes Mes forces et toute Ma sollicitude.

Durant les trente années qui viennent de s'écouler Je Me suis efforcée de remplir la mission qui M'est dévolue par la Constitution, dans l'esprit du serment que J'ai prêté en 1919, pour la sauvegarde de notre indépendance et pour le plus grand bien de tous les Luxembourgeois.

Lorsqu'en 1940 le devoir M'a forcée de quitter Mon pays, Je Me suis employée avec Mon Gouvernement à préparer en terre libre et amie sa libération, tout en partageant de cœur les angoisses et les souffrances de Mon peuple opprimé sous un régime tyrannique.

Si nous avons pu réussir à sauver l'indépendance et à maintenir le prestige du pays, c'est surtout grâce au sacrifice héroïque de nos martyrs et à la résistance patriotique de l'ensemble de la population.

Je remercie Dieu qui nous a donné la force de traverser victorieusement l'épreuve et qui a permis au Luxembourg de reprendre sa place au rang des Nations libres.

A Mon retour de l'exil, J'ai trouvé un peuple durement atteint par les tortures physiques et morales qu'il venait d'endurer, portant le deuil de milliers de ses fils, appauvri par les dévastations de la guerre, mais ayant gardé son courage et sa fierté, résolu à relever ses ruines et à guérir ses blessures par un effort soutenu de travail et de solidarité.

Hélas, les temps ne sont pas favorables à l'exécution rapide de nos projets.

Le monde est toujours à la recherche d'une paix qui se dérobe, mais dont il a besoin pour édifier ensuite dans l'union de tous un régime de sécurité politique et de stabilité économique.

En attendant l'avènement de cette ère nouvelle nous devons aborder avec courage et confiance, et dans un esprit d'union nationale, les problèmes difficiles que l'œuvre de redressement impose aux pouvoirs publics.

Je suis persuadée que le peuple luxembourgeois trouvera dans ses vertus ancestrales, dans son amour du travail et dans sa ténacité les ressources pour mener à bonne fin la tâche qu'il a entreprise.

Je forme des vœux pour que l'esprit d'union et de solidarité qui a animé tous les Luxembourgeois à l'heure bénie de la libération, persévère et porte ses fruits dans les œuvres de la paix.

Ce n'est qu'à cette condition que nous sommes capables de remonter le courant, de vaincre les difficultés et de nous refaire une patrie heureuse et prospère.

Plût à Dieu que l'horizon international s'éclaircisse bientôt et que les hommes d'Etat responsables parviennent à instaurer enfin l'entente et la coopération pacifique de toutes les Nations pour bannir les deux maux dont l'humanité se sent toujours menacée: le spectre de la guerre et le fléau de la misère.

Ma pensée reconnaissante va tout naturellement, en ces jours d'anniversaire, à ceux qui au cours de ces trente années ont été à Mes côtés pour M'assister dans l'accomplissement de Ma tâche. Au peuple luxembourgeois, J'adresse de tout cœur Mes remerciements pour les sentiments d'affectueux attachement qu'il témoigne à Moi et Ma Famille, en affirmant Ma volonté de continuer à travailler avec vous, ses Représentants, au bonheur et à la prospérité de notre chère patrie. »

Après le discours du trône, l'Assemblée entonna l'hymne luxembourgeois, et la Souveraine quitta la Chambre aux acclamations et aux applaudissements de la Maison entière.

Monsieur le Ministre d'Etat s'adresse au peuple luxembourgeois.

Le soir de la même journée, des réjouissances populaires, qui sont de tradition chaque année à la Fête Nationale Luxembourgeoise, animèrent la capitale grand-ducale.

La Musique de la Garde alla exécuter des chansons luxembourgeoises devant le Palais. La Grande-Duchesse apparut au balcon où Elle fut saluée par la foule enthousiaste.

Un concert eut lieu ensuite à la Place d'Armes et, à 20 heures 30, un cortège, organisé par la Municipalité de Luxembourg et composé de quarante chars lumineux et de nombreux véhicules, et auquel participèrent plus de 4.500 personnes portant des torches, parcourut la ville brillamment illuminée. Des concerts et des bals populaires animèrent la capitale en liesse jusqu'à une heure tardive.

Le même soir, à 19 heures, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa au peuple luxembourgeois dans un discours diffusé sur les antennes de Radio-Luxembourg.

« Le'iw Matbirger!

Döst Joer hu mir é Grond me'i de Geburtsdag vun onser Grande-Duchesse besonnesch feierlech ze begoen. Mat dem desjährege Geburtsdag feiere mer nämlech zugleich den 30. Joersdag vun der Tro'nbesteigung vun der Grande-Duchesse Charlotte. Et war de 15. Januar 1919, kaum zwé Mént nom Enn vum e'ishte Weltkrich, we'i Sie den Ed op d'Constitutio'n geléscht huet. Et stong nôt gudd öm d'Ländchen démols. Dobaussen hun se offen diskutiert iwer de Maintien oder den Önnegang vun onser Onofhängegkét. An hei am Land selwer huet di politesch a sozial Onro'u d'Leit op d'Ströss gedriew. Eng wollten eng Republik. Aner hu geschwät vun engem Uschloss u Belgien oder u Frankreich. Di gro'ss Mass vun de ro'ege Leit awer si wie ömmer dohém bliw an hun d'Fauscht an der Tesch gemäch. Mä 't huet guer net läng Zeit gebraucht, du huet sech schon d'Perse'nlechkét vun der neier Grande-Duchesse impose'ert. D'Fro vun Fortbestand vun der Dynastie wor gestallt. Nôt eng improvisé'ert Strössemanifestatio'n sollt drop Äntwert gin, mä d'gantz Vollek an engem regelrechte Referendum. So' huet d'Grande-Duchesse, dem Rôt vun hire konstituente Conseilje'en folgend, décidé'ert. Et wor eng Décisio'n vu revolutionärer Kinghét. Wät d'Traditio'un an jôrhonnert ält Recht Hirem Haus an Hirer Perso'un garante'ert hâten, dat wor ons Grande-Duchesse berét, dem Wölle'n vun Vollek unzevertrauen. An d'Volek huet op den aussergewé'nleche Geste vu Vertrauen gé'äntwert mat engem iwerwältigenden Vote de confiance. D'Folleg huet bewies, we'i weitsichtig

a klug et wor, d'Vollek entschéden ze lóssen. De Streit öm d'Dynastie wor é fir allemal aus, a jidderén huet sech demokratesch dem Entschéd vum Vollek önnerworf. D'Grande-Duchesse Charlotte wor allseitig unerkannt an de Grondstén war geluegt zo'u enger länger Rei vu gléckleche Regierungsjoeren, die leider am Joer 1940 durch d'Hitlerinvasio'un önnerbrach go'uwen.

Den Ausgang vum e'ischte Weltkrich hát eis erausgerass aus der Gefor, vun Deitschland absorbeiert ze gin, an huet ons eröm de Wé gewiesen nom Westen, wo'uhin am Láf vun de Joerhonnerten ömmer ons Sympathien tende'ert hátén.

Ökonomesch hu mer ons mat Belgien verbonn, wát sech fir d'Land als gudd erwiesen huet. Politesch hu mer am Cadre vun dem démolege Völkerbond onst Statut durch Garantierantiepakten gesicht ze festegen. We'i Deitschland 1940 ons iwerfall huet, konnte mer den Allie'erten ge'geniwer ons op de' Pakte beruffen.

Önnerpolitisch war de' Period töschent de Weltkricher eng ro'ueg gedeilech Zeit.

Eng Partei no dér áner ko'um mat un d'Rüder. Mat allen ass d'Grande-Duchesse gudd gefuer an Sie hát hirt Vertrauen. D'Wirtschaft vum Land huet sech entwéckelt. Zwar huet se zeitweilig an den ufangs drösseger Joeren önner enger Weltcrise gelidden. Mä mir hun de' Crise alles an allem besser iwerstán wie de'i méscht áner Länner. Fir die sozialpolitisch Lág während der 20 jáhreger Regierungszeit vun onser Grande-Duchesse virun dem zwéte Weltkrich si bezéchnend zwo'u Tatsáchen. Die e'scht: Vun 1921 un bis 1940 go'uw et an onsem Land ké Streik vun irgend enger Bedeitong. Die zwét: Während dérselwechter Period huet sech ons Sozialgesetzgebóng eso'u gönschteg entwéckelt, dass se vun enger internationaler Autorité't we'i de B. I. T. zu Genève als eng vun déne fortschröftlechste bezéchent go'uw an onst Land als mat un der Spöztz marsche'ierend.

Et wor dofir och ké Wonner, dass onst Vollek bei der Centenairefeier am Joer 1939 seng Onofhängegkét, seng Souveraine an Hirt Haus mat engem Enthousiasmus ömgin huet, dé nót ze iwertreffe war. Mä et wär ze sche'n gewiescht fir ze dauern, an et ko'um de schwärzen Datum vun dem 10. Mé 1940. Eröm émol hong d'Zukunft vum Land weitgehend of vun der Décisio'n vun der Grande-Duchesse. Eröm eng Ke'er huet Sie de' richtig Décisio'n getraff. Zesumme mat Hirer Regierong huet Sie beschloss, am Ge'gesätz zu dém wát 1914 bei der Invasio'un geschitt wor, dem Feind ze widerstoén. Sie huet sech an d'Lager vun den Allie'erten begin an Hirem Vollek d'Signal vun der Resistenz gin. Ons heideg Positio'un am internationale Liewen bero'ut op dér Décisio'un an hire Konsequenzen. Haut stét onst Ländchen eröm do, international gesechert a gefestegt we'i nie virdrun.

Mir hun zesummen mat onser Grande-Duchesse nom Krich ons Geschécker eröm an d'Hand geholl. D'Land wor durch de Krich schwe'er getraff. En Dröttel wor verherecht durch

d'Krichserégnesser. De' direkt finanziell Schieden si bal net ofzeschätzen. Mä wát nach schlömmer wor: D'Vollek, wor moralesch blesse'ert gin durch d'Attitude vun enger Zuel vu Letzeburger, de' am Krich nót gemét hu we'i se sollten. All de' Wonnen ze hélen ass d'Wierk vu länge Joeren. Et wär vermessen ze gléwen, alles könnt, ve'er Joer nom Krichsenn, eröm normal sin. Et ass dofir nót verwonnerlech, datt et nach vill Grommele gött am Land a Reklame'eren.

Mä ént ass secher: Mir scháfén et! D'Letzeburger Vollek ass nach ömmer do mat sengen Egenschaften vu Fleiss a vu verbassener Energie. De Letzeburger Buedem an dát, wát en an sech dre't, bleiwt ons. A wa mir viru fueren, verstánneg a bestánneg önner onserem ieweschte Chef, onser Grande-Duchesse, zesummen ze werken, da máche mir nach munnech grésserem Vollek eppes vir. Geseit et nót elo schon duerno aus, wa mer ons mat ánere Länner vergleichen? A kengem vun den ánere Länner, de' önnern Krich gelidden hu we' mir, ass d'Versorgong besser mat allem, wát d'Liewe fréet. Gewass, no dér Hochkonjunktur vun de leschte Joeren lappt et an dém engen oder áneren Sektor vum wirtschaftleche Liewen. Mä mir ko'umen bis elo lánscht d'Arbeitslo'usegkét, de' leider schon muncherorts am Ausland oprött. O'uni an eng schlecht ubruecht Selbstgefállegkét ze verfálen, duerfe mer ömmerhin soén, dass ons sozial Arichtongen a Léschtongen schon eröm me' he'ch sin we' bei de Noperen. Ons Le'n a Gehälter sin och, am Vergleich mat dem Preisniveau, besser we' an den Nopeschlänner. Ons Rekonstruktio'un ass me' weit virun we' an engem vun den ánere Länner. Mir duerfen duerno d'Hänn gewass nót zefridden an de Scho'uss léén, ewell et bleiwt nach vill ze máchen. Mä haut, op onsem nationale Festdág, wo'u mer stin fir zo'ugleich mat der Souveraine d'Hémecht selwer ze feieren, duerfe mer och ons selwer erhiewen iwer de' Verdrössléckéten a Mängel vum Alldág ewech, fir am Géscht vum « Feierwon » onse Noperen ze weisen an ons selwer, wát mer Guddes hun, an ze luewen, wát luewenswert ass.

Haut op Hirem Geburtsdág, op dem 30. Joersdág vun Hirer Edesléschtong, gét de Preis an den Dank vum Letzeburger Vollek un Sie, de' eso'u méschterlech a verstánneg ons Geschécker dirige'ert. D'Letzeburger Vollek wéss, wát et u senger Grande-Duchesse huet. Et ass mat Hir verbonnen, loyal an trei.

Am Num vun alle kinekstreie Letzeburger wönschen ech onser Grande-Duchesse Charlotte Gléck a Ségen op Hirem Fest! Onser Herrgott soll Sie erhálen, gesond an zefridden nach länge Joeren, Hirer Familjen an Hirem Land! »

Les cérémonies de dimanche, 23 janvier.

Le 23 janvier 1949, à 10 heures, se déroula dans la cour de la Caserne du Saint-Esprit la traditionnelle prise d'armes, suivie d'une parade militaire. S. Exc. M. Pierre Dupong, Président du Gouvernement et Ministre de la Force Armée, accompagné du Chef d'Etat-Major de l'Armée,

le Colonel Aloyse Jacoby passa en revue les troupes, à 9,30 heures.

A 9 heures 45 précises, LL. AA. RR. Monseigneur le Prince Félix, le Grand-Duc Héritier Jean et le Prince Charles, accompagnés des aides de camp, arrivèrent et furent reçus par M. le Ministre de la Force Armée et le Colonel Jacoby. Ils passèrent en revue les troupes et saluèrent ensuite les attachés militaires de Belgique, des Pays-Bas, d'Angleterre et des Etats-Unis qui assistèrent à la prise d'armes. Ensuite Monseigneur le Prince de Luxembourg remit des décorations à un certain nombre d'officiers et de soldats de l'armée, de membres de la Gendarmerie et de la Police et à quelques civils, décorés de la Croix de Guerre 1940-1945.

Après que les troupes eurent fait entendre un triple « Vive! », un défilé impeccable, aux accents de la « Marche de l'Armée luxembourgeoise », de Pol Albrecht, se déroula sous les ordres du Major Guill. Albrecht.

Le Tedeum à la Cathédrale.

Après la revue des troupes, un Te Deum fut chanté à 11 heures par Monseigneur Philippe, Evêque de Luxembourg, en la Cathédrale Notre-Dame. L'église avait reçu une décoration solennelle. Le chœur était fleuri de lilas blancs, tandis que des oriflammes aux couleurs nationales recouvraient les piliers et déferlaient des hautes colonnes de l'antique édifice.

A 11 heures, la Musique de la Garde, massée devant l'église, annonça l'arrivée du Prince Félix, du Grand-Duc Héritier Jean et du Prince Charles. Un détachement de l'Armée rendit les honneurs. Les Princes, accueillis à l'entrée par Monseigneur Philippe, Evêque de Luxembourg, entouré du chapitre, gagnèrent le chœur, salués par le « Wilhelmus », joué aux grandes orgues. La suite des Princes de Luxembourg était composée de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, des Chambellans, MM. le Colonel Speller, le Comte d'Ansembourg, Guill. Konsbruck, Pierre Majerus, et des aides de camp, les Lieutenants Prussen et Koch. REMPLISSAIENT la vaste église: le corps diplomatique, les membres du Gouvernement, les membres du Conseil d'Etat, les représentants des grands corps constitués et des administrations de l'Etat.

Le corps diplomatique, particulièrement nombreux, était composé comme suit:

Représentaient:

Le Saint-Siège:

S. Exc. R. Mgr. Fernando Cento, Nonce Apostolique.

Mgr. Angelo Palmas, Secrétaire.

Les Pays-Bas:

S. Exc. M. le Baron B. Ph. van Harinxma thoe Slooten, Ambassadeur.

Le Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg.

La Belgique:

S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre.

M. Pierre Vanheerswyngheles, Conseiller de Légation.

Le Portugal:

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ministre.

Les Etats-Unis d'Amérique:

S. Exc. l'Amiral Alan G. Kirk, Ambassadeur.

M. James G. Blaine, Chief of the Economic Mission to Belgium and Luxembourg.

Colonel Clare H. Armstrong, Attaché Militaire.

Colonel Malcolm A. Moore, Attaché de l'Air.

M. George L. West, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg.

M. Léon G. Dorros, Troisième Secrétaire.

Mrs. Alice Rogers Hager, Attaché de Presse.

La Grèce:

S. Exc. M. Tryfon Triantafyllakos, Ministre.

M. Alexandre Manos, Conseiller.

Le Danemark:

S. Exc. M. Bent Falkenstjerne, Ministre.

La France:

S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre.

M. René de Crouy-Chanel, Secrétaire.

M. Raymond Bressier, Attaché.

Le Colonel d'Aleyrac Contaud de Coulange.

M. Emile Vanheeghe, Attaché Commercial.

Le Capitaine de Vaisseau Favier.

La Tchécoslovaquie:

S. Exc. M. Dezider Raksany, Ministre.

Le Lieutenant-Colonel Horsky, Attaché Militaire.

La Suisse:

S. Exc. M. Etienne Lardy, Ministre.

M. Arturo Marcionelli, Conseiller de Légation.

M. Aymon Rilliet, Secrétaire de Légation.

M. Richard Aman, Attaché de Légation.

Le Canada:

S. Exc. l'Honorable Victor Doré, Ambassadeur.

Wing Commander H. M. Kennedy.

M. J. Thurrot, Deuxième Secrétaire.

M. W. Gibson-Smith, Secrétaire commercial adjoint.

L'Argentine.

S. Exc. M. Bernarbé S. Gonzalez Risos, Ministre.

M. Nestor Hugo Orsi, Attaché de presse.

Le Chili:

S. Exc. M. Hernan Cuevas, Ministre.

M. Aurelio Fernandez, Premier Secrétaire.

L'Italie:

S. Exc. M. Omero Formentini, Ministre.

L'Autriche:

S. Exc. M. Lothaire Wimmer, Ministre.

M. Georges Afuhs, Secrétaire de Légation.

La Finlande:

S. Exc. M. Ragnar Julius Numelin, Ministre.

M. Jaakko Hallama, Secrétaire de Légation.

La Grande-Bretagne:

S. Exc. Sir George Rendel, Ambassadeur.
Le Colonel P. D. Fabin, Attaché Militaire.
M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg.

La Turquie:

S. Exc. M. Chevket Fouat Ketchedji, Ministre.
M. Necdet Belbez, Premier Secrétaire.
M. Cemal Ziya Ardal, Conseiller Commercial.

Le Brésil:

S. Exc. M. Renato de Lacerda Lago, Ambassadeur.
M. Ruy Pinheiro-Guimaraes, Ministre-Conseiller.

Le Monaco:

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.
M. Fernand d'Aillières, Premier Secrétaire.

Le Cuba:

S. Exc. M. Roberto Conzalez de Mendoza y de la Torre, Ministre.

La Pologne:

S. Exc. M. Aleksander Krajewski, Ministre.
M. Wojciech Chabasinski, Premier Secrétaire.

La Suède:

S. Exc. M. Gunnar de Reuterskiöld, Ministre.
M^{me} la Baronne de Geer.

L'Inde:

M. B. H. F. B. Tyabji, Chargé d'Affaires a. i.

L'Union des Républiques Soviétiques Socialistes:

M. Dmitri Pogidaev, Chargé d'Affaires a. i.
Un Secrétaire.
Un Attaché.

L'Uruguay:

M. Ernesto Benavides, Chargé d'Affaires a. i.
M^{me} Castells, Attaché culturel.

La Norvège:

M. Hersleb Vogt, Chargé d'Affaires a. i.
M. Bredo Stabell, Conseiller commercial.

L'Egypte:

M. Aly Kamel Fahmy, Chargé d'Affaires a. i.

La réception du Gouvernement.

Comme chaque année, le Gouvernement luxembourgeois donna un déjeuner en l'honneur des chefs de mission étrangers, sous la présidence de S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Ministre des Affaires Etrangères.

A l'issue du banquet, le doyen du corps diplomatique, Monseigneur Fernando Cento, Nonce apostolique, au nom du corps diplomatique, porta un toast en l'honneur de la Grande-Duchesse. Il dit entre autres:

« La fête annuelle de la Grande-Duchesse qui nous a rassemblés dans la Capitale luxembourgeoise revêt, cette année, une solennité plus éclatante grâce au trentième anniversaire de l'accession au trône de Son Altesse Royale. C'est avec une profonde émotion que nous nous sommes rendu compte de l'ardeur enthousiaste, avec laquelle tout un peuple a célébré une date si mémorable, se serrant avec un dévouement accru, autour de sa vénérée Souveraine et de l'Auguste Famille Grand-Ducale, pour leur ex-

primer les sentiments de sa gratitude la plus profonde et de sa plus vive admiration.

Le Corps Diplomatique accrédité auprès d'Elle considère comme un vrai privilège d'avoir pu s'associer à cette explosion de joie populaire et formule les vœux les plus fervents afin que, pendant de longues années encore, Son Altesse Royale puisse, avec la prévoyante et vigilante sagesse qui en a fait un modèle de Chef d'Etat, guider Son pays vers un avenir toujours plus beau... »

M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, remercia S. Exc. Monseigneur Fernando Cento. Ayant défini les sentiments qui émeuvent les Luxembourgeois lors de leur Fête Nationale et qui font foi de l'attachement du peuple luxembourgeois à sa vénérée Souveraine, le Ministre poursuivit:

« Aux heures claires comme aux heures sombres de la Patrie, la Grande-Duchesse Charlotte n'a cessé d'être pendant ces trente ans, commé l'a dit hier dans son éloquent discours M. le Président de la Chambre, « le génie tutélaire de la patrie, la gardienne de ses droits, le porte-parole de la conscience nationale ». Nous vous savons infiniment gré, mesdames et messieurs, de la sympathie avec laquelle vous vous associez à notre Fête Nationale. »

Ensuite, M. Bech s'adressa aux représentants des Puissances et à leurs délégations:

« A mon tour, j'exprime aux chefs de missions diplomatiques les souhaits que je forme pour l'heureuse destinée des puissances qu'ils représentent avec tant de dignité et d'éclat. — Je ne pourrais, il me semble, donner une meilleure forme à ces vœux que de souhaiter que les rivalités et les âpres compétitions entre les nations fassent place à l'accord des volontés, à la coopération de toutes les activités, de toutes les énergies, de toutes les forces vives de notre civilisation. Seule cette action concordante peut rendre à un monde désaxé l'équilibre moral et matériel qui assurera à la fois, avec le retour à une saine prospérité, l'ordre politique et social des nations et la paix entre elles. »

Le soir du dimanche, 23 janvier, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut les diplomates au Palais Grand-Ducal.

Le Jubilé de la Grande-Duchesse fêté dans le pays.

L'Anniversaire et le Jubilé de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse furent célébrés dans toutes les communes et chefs-lieu de canton du pays. Relevons plus spécialement les magnifiques fêtes organisées à Esch-sur-Alzette dont l'éclat fut encore rehaussé par la présence de S. A. R. le Grand-Duc Héritier Jean. Le samedi, 22 janvier, le Prince Jean fut reçu à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette par M. le Bourgmestre Useldinger et le Collège échevinal et assista ensuite au corso lumineux traditionnel et au feu d'artifice très réussi.

La communauté protestante et le consistoire israélite avaient également organisé des manifes-

tations auxquelles assistèrent des représentants de la Cour grand-ducale, des membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat et de plusieurs administrations.

*

De l'Etranger, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse reçut des messages de félicitation de tous les Chefs d'Etat des Nations alliées et amies et des vœux de prospérité des plus hautes autorités ecclésiastiques et civiles.

Voici le texte du message que Lui a adressé Sa Sainteté le Pape Pie XII :

A Notre chère Fille en Jésus-Christ

CHARLOTTTE

Grande-Duchesse de Luxembourg

C'est avec une vive satisfaction que Nous venons d'être informé des fêtes qui se préparent à Luxembourg en l'honneur de Votre Altesse Royale, à l'occasion du trentième anniversaire de son élévation au pouvoir.

Nous ne voulons pas que manque à ces célébrations une expression de paternelle complaisance de Notre part, non seulement à cause de vos sentiments de profonde piété personnelle et du filial attachement dont vous avez toujours si fidèlement fait profession à l'égard de l'Eglise et du Saint-Siège, mais encore pour la manière, bien digne d'éloges, dont vous vous acquittez depuis trente ans, des délicates et importantes fonctions du gouvernement du Grand-Duché. Petite par son territoire, mais grande par son idéal et par les nobles sentiments auxquels s'inspirent ses traditions, votre patrie a su, sous votre impulsion, au cours de ces dernières années, donner de beaux exemples d'amour de la paix et de la justice, de fierté nationale aussi, en même temps que de généreuse charité. Nous savons toute la part qui en revient à Votre Altesse Royale; Nous réjouissant donc et Nous félicitant devant Dieu des longues années d'activité féconde qu'Il a daigné lui accorder, Nous continuons à Le prier pour qu'Il vous assiste, ainsi que le Prince Félix, dans la continuation de votre belle tâche et Nous vous envoyons à tous deux, en gage de ces grâces et comme témoignage de Notre constante bienveillance, la Bénédiction Apostolique que Nous étendons à tous vos chers enfants.

Du Vatican, le 18 janvier 1949.

(s.) Pius pp. XII.

M. le Président de la République Française envoya à notre Souveraine une lettre autographe conçue comme suit :

Madame,

La célébration du trentième anniversaire de l'avènement de Votre Altesse Royale m'offre l'heureuse occasion de Lui adresser, en mon nom ainsi qu'en celui du Gouvernement français, l'expression de mes félicitations les plus sincères.

Le peuple français s'associera pleinement à la joie de Vos sujets reconnaissants pour la manière dont Vous avez, dans des circonstances si difficiles, dirigé les destinées du Luxembourg. A l'amitié traditionnelle qui unit nos deux peuples s'ajoute maintenant le sentiment des souffrances endurées en commun, des sacrifices consentis fraternellement pour la libération de nos patries.

En ce jour anniversaire de Votre naissance, qu'il me soit permis de formuler tous mes vœux pour Votre bonheur personnel, pour celui de Votre auguste famille ainsi que pour la prospérité du Luxembourg et l'heureux développement des relations qui unissent nos deux pays.

Je Vous prie, Madame, d'agréer l'hommage de ma respectueuse amitié.

(s.) Vincent Auriol.

D'une façon plus spéciale et pour ne citer que ces exemples, MM. les Ministres de France, de Grande-Bretagne, de Hollande et de Belgique à Luxembourg remirent au nom des Souverains de leurs pays ou de la part de leurs gouvernements des cadeaux, témoignant ainsi la part que ceux-ci prirent au Jubilé de la Grande-Duchesse de Luxembourg. Entre autres, M. le Président de la République Française offrit une précieuse soierie de Lyon, S. M. le Roi George VI de Grande-Bretagne un objet d'art en argent massif, S. M. la Reine Juliana des Pays-Bas un vase unicum Leerdam garni d'orchidées et de cactus, etc.

Dans toutes les capitales où le Luxembourg est représenté par une mission diplomatique eurent lieu des cérémonies auxquelles assistèrent les plus hautes personnalités. Partout hommage fut rendu à la Souveraine du Luxembourg et des vœux furent formulés pour Sa prospérité personnelle, la prospérité de la Famille Grand-Ducale et l'avenir heureux du Grand-Duché de Luxembourg.

Exécution du Pacte de Bruxelles

I. — La Conférence des Ministres de la Défense à Bruxelles les 14 et 15 janvier 1949.

Après Londres et Paris, c'est à Bruxelles que se réunirent les ministres de la Défense de Grande-Bretagne, de France, de Belgique, des Pays-Bas et de Luxembourg, les 14 et 15 janvier 1949. Le Luxembourg était représenté à

cette conférence par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, remplaçant M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Ministre de la Force Armée.

Les ministres ont poursuivi l'étude des questions militaires susceptibles d'assurer au sein des pays signataires du Traité du 17 mars 1948 l'exécution des stipulations de l'article 4 du Pacte de Bruxelles.

A l'issue de la séance plénière, le Secrétaire Général de la Commission Permanente du Traité de Bruxelles a remis le communiqué suivant à la Presse:

« La troisième réunion des ministres de la Défense des puissances signataires du Traité de Bruxelles a eu lieu le 14 janvier 1949 à Bruxelles.

« Les ministres de la Défense ont examiné les progrès réalisés par l'Organisation de Défense des puissances signataires du Traité de Bruxelles depuis leur réunion, à Paris, les 27 et 28 septembre 1948.

« Ils ont porté leur attention tout particulièrement sur l'effort fait en commun pour assurer la défense et la sécurité de l'Europe occidentale de façon pratique, tant sous le rapport des effectifs que sous celui du matériel. Ils ont adopté des recommandations formulées à ce sujet par le Comité des chefs d'état-major et par le Comité militaire d'équipement et d'armement. Ce dernier organisme a été créé par les ministres de la Défense au cours de leur réunion des 27 et 28 septembre 1948. Il est chargé de traiter des questions relatives à la production et à la fourniture d'armement et de matériels pour faire face aux besoins des forces armées. Il est composé d'un représentant en rang élevé de chacune des cinq puissances; il est assisté dans ses travaux par un Comité exécutif permanent, siégeant à Londres.

« Les ministres de la Défense ont déterminé le type d'organisation souhaitable dans chacune des cinq puissances, pour mobiliser et instruire les forces armées nationales respectives.

« Les ministres de la Défense ont également pris bonne note des progrès réalisés par le Comité économique et financier, créé par les ministres des Affaires Etrangères lors de leur réunion des 25 et 26 octobre 1948, à Paris. L'effort de ce Comité se porte sur la résolution des problèmes économiques et financiers soulevés par l'organisation de défense de l'Europe occidentale. »

II. — Réunion du Conseil Consultatif des Cinq Pays signataires du Pacte de Bruxelles à Londres les 27 et 28 janvier 1949.

La réunion du Conseil Consultatif des cinq ministres des Affaires Etrangères des pays signa-

taires du Pacte de Bruxelles s'est tenue à Londres les 27 et 28 janvier 1949. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et par M. Pierre Majerus, Conseiller de Légation.

A la suite des débats, le communiqué suivant a été publié:

« La quatrième session du Conseil Consultatif s'est tenue à Londres les 27 et 28 janvier 1949.

« Le conseil a pris connaissance avec satisfaction des travaux accomplis en vertu du Traité de Bruxelles, dans les domaines social et culturel.

« Après avoir pris connaissance du remarquable travail préparatoire accompli à Paris par le comité d'étude de l'Union européenne, le Conseil s'est mis d'accord pour établir un conseil de l'Europe composé d'un comité ministériel qui se réunira en privé et d'un corps consultatif dont les réunions seront publiques.

« La commission permanente a été chargée de mettre au point les décisions de principe adoptées par le Conseil Consultatif, celui-ci a décidé d'inviter d'autres pays européens à participer aux négociations, en vue de la constitution du Conseil de l'Europe.

« Le Conseil Consultatif a également examiné un rapport relatif aux questions de défense. Il a procédé en outre à un utile échange de vues concernant divers problèmes politiques.

« En ce qui concerne la Palestine, le Conseil a constaté d'un commun accord que, dans l'état actuel des choses, la reconnaissance « de facto » peut être accordée au gouvernement d'Israël. »

Le Conseil Consultatif des « Cinq » a approuvé une série de mesures étendant la coopération culturelle entre les pays et notamment les échanges de professeurs. La prochaine réunion du comité culturel aura lieu le 17 février 1949 à La Haye.

Un porte-parole du Foreign Office a déclaré que la Grande-Bretagne, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg annonceraient, chacun pour sa part, leur décision de reconnaître Israël.

Le Gouvernement grand-ducal a publié samedi, le 29 janvier 1949, la décision suivante:

« Le Gouvernement luxembourgeois, après consultation avec les autres membres du Pacte de Bruxelles, a décidé de reconnaître de facto le Gouvernement d'Israël. »

Constitution d'un Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen

En vue d'exécuter une résolution du *Congrès International Pour l'Unité Européenne* qui s'était tenu en printemps 1948 à La Haye, il s'est constitué dans les mois précédents, dans les différents pays, des Conseils Nationaux du Mou-

vement Européen, au sein desquels se trouvent représentées les diverses organisations dont le but est l'unification de l'Europe, telles la Ligue Européenne de Coopération Economique, les Nouvelles Equipes Internationales, l'Union Euro-

péenne des Fédéralistes, le Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe et l'Union Parlementaire Européenne, et où figurent également des personnalités de premier rang de la vie politique, économique et culturelle.

La constitution d'un tel Conseil pour le Grand-Duché de Luxembourg, envisagée au cours de conversations tenues en novembre et en décembre 1948 avec plusieurs personnalités appartenant aux diverses tendances politiques favorables à l'unité européenne, a été réalisée au cours d'une réunion qui s'est tenue au Casino de Luxembourg, le 17 janvier 1949.

Assistaient à cette assemblée constitutive qui fut présidée par M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, outre les délégués des différents mouvements luxembourgeois, M. Robert Bichet, Député et ancien Ministre Français, Président des Nouvelles Equipes Internationales et membre du Conseil National Français du Mouvement Européen, M. H. Drapier, Chef de Cabinet de M. Paul-Henri Spaak, Premier Ministre de Belgique, Président du Comité de Coordination Belge, M. G. L. Rebattet, Secrétaire Général Adjoint du Mouvement Européen, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Aloyse Hentgen, Ministre des Affaires Economiques, etc.

M. Emile Reuter prononça une allocution de bienvenue et M. Rebattet fournit ensuite à l'assemblée des détails sur le but du Mouvement Européen.

Les délégués des différents mouvements luxembourgeois décidèrent ensuite de procéder à la composition du Comité National, Luxembourg, qui comprendra six délégués des mouvements suivants: Union Fédéraliste Luxembourgeoise, Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe, Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises, Nouvelles Equipes Internationales et Ligue Européenne de Coopération Economique. Le Conseil comprendra en outre trois délégués du Groupe Parlementaire Fédéraliste et dix-sept délégués qui se recruteront parmi les ressortissants de la Chambre Artisanale, de la Chambre des Métiers, de l'Association des Fonctionnaires de l'Etat, de

la Fédération des Employés Privés, de la Chambre de Commerce, du Barreau, de l'Association des Ingénieurs, du Collège Médical, de la Centrale Paysanne, de l'Association des Journalistes Professionnels, etc.

Le Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen comprendra donc en tout 50 délégués.

M. Emile Reuter fut élu à l'unanimité Président du Conseil. Il aura à ses côtés un Bureau Exécutif composé de cinq Vice-Présidents qui sont:

M. Nicolas Braunshausen (Union des Fédéralistes Luxembourgeois);

M^{me} Lily Krier-Becker (Mouvement Socialiste des Etats-Unis d'Europe);

M. Robert Bruch (Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises);

M. Pierre Frieden (Nouvelles Equipes Internationales);

M. Fernand Lœsch (Ligue Européenne de Coopération Economique).

M. Félix Arend assumera les fonctions de Secrétaire Général.

*

La séance d'inauguration du Conseil International du Mouvement Européen se tiendra à Bruxelles du 25 au 28 février 1949. Le Grand-Duché de Luxembourg y sera représenté par un ou deux délégués du Conseil National Luxembourgeois du Mouvement Européen.

*

Le 31 janvier 1949, le Conseil National du Mouvement Européen s'est réuni sous la présidence de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et a désigné, pour le représenter au Congrès International, qui se réunira fin février à Bruxelles, M. Hubert Clement, du Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe, et M. Arthur Calteux, Conseiller de la Cour Supérieure de Justice, de l'Union Fédéraliste Luxembourgeoise.

La Balance commerciale de l'U. E. B. L. en équilibre

Dans le commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, des progrès importants ont été notés pour l'année 1948. Les exportations se sont accrues d'une manière importante. Depuis la Libération jusqu'à la fin de l'année 1947, les importations étaient de beaucoup supérieures aux exportations, de telle façon que le déficit de la balance économique de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise augmentait sans cesse. En 1948, un développement contraire s'est fait remarquer. Le total des exportations s'est accru vis-à-vis de l'année antérieure de 12,5 milliards de francs belges. Il

était de 74,020 milliards contre 61,6 milliards en 1947. Les importations qui atteignaient en 1947 la somme de 85,5 milliards restaient à peu près au même niveau en 1948; elles augmentaient de 1,9 milliards. Le total des importations atteignit de cette façon le chiffre de 87,418 milliards. Ces chiffres témoignent d'une amélioration de la balance commerciale. Les excédents des importations tombèrent de 23,2 milliards en 1947 à 13,1 milliards en 1948. Ce déficit a pu être couvert, comme en 1917, par les exportations invisibles.

Fin du Rationnement au Grand-Duché de Luxembourg

Après consultation du Conseil économique national et de la Commission des Finances et des Affaires économiques de la Chambre des Députés, le Gouvernement s'est résolu aux mesures résumées ci-après :

A partir du 1^{er} janvier 1949, le rationnement du pain et du beurre est supprimé. Ceci comporte donc la fin des dernières mesures de rationnement. Les offices locaux du ravitaillement cesseront leur activité et seront liquidés par l'Office central du Ravitaillement du ministère des Affaires économiques. L'Office central du Ravitaillement délivrera également les autorisations prévues pour l'abatage à la maison du gros bétail.

Les subventions sur la farine panifiable et sur le pain sont partiellement maintenues. Pour cette raison, le système de contrôle par les timbres de pain devra donc être remplacé par un autre, c'est-à-dire directement dans les moulins. Ces derniers sont obligés de tenir des registres de contrôle sur la farine blanche fabriquée et vendue, ainsi que sur la farine panifiable.

Dans le même ordre d'idées, une adaptation des prix, tant de la farine panifiable que du pain aux prix des céréales panifiables, s'impose à la suite de la suppression du rationnement. Le prix du blé indigène est actuellement de 540 francs par 100 kg. Cela pourrait provoquer des abus et causer ainsi une augmentation illégitime des dépenses de l'Etat pour les subventions. Il est clair que le prix de la farine au marché libre doit être normalement au-dessus du prix des céréales. A partir du 1^{er} janvier 1949 donc, le prix de la farine panifiable est fixé à 597 fr. les 100 kg. L'augmentation de la farine panifiable

provoque ainsi également l'augmentation du prix moyen du pain de 6,50 fr. à 7,50 fr. le kilo. Ce prix du pain correspond environ au prix actuel des céréales sur le marché mondial. Il correspond également à peu près au prix du pain en Belgique selon les proportions d'avant-guerre.

Simultanément avec l'augmentation du prix du pain, le prix du beurre est frappé d'une diminution. Il est diminué en moyenne de 10 fr. par kilo.

Les indemnités compensatoires sont cependant maintenues jusqu'à nouvel ordre. Par la diminution simultanée du prix du beurre, l'augmentation du prix du pain est ainsi compensée. De ce fait, les subventions de l'Etat subissent uniquement un déplacement entre beurre et pain. Cela ne provoque donc de modification ni dans les revenus ni dans les dépenses, soit pour le producteur, soit pour le consommateur, que ce dernier ait droit ou non aux indemnités compensatoires. Cela est également le cas pour la Caisse de l'Etat.

De cette façon, les premières mesures appliquées à partir du 1^{er} janvier 1949 ouvrent le chemin au rétablissement d'une stabilité économique naturelle :

En considération de la suppression des indemnités compensatoires demandée à différentes reprises par la Chambre des Députés, la présente augmentation du prix du pain s'exprime dans l'index officiel des prix. Le Gouvernement envisage, pour autant que la situation économique générale le permet, de supprimer peu à peu les indemnités compensatoires et de normaliser le chiffre-indice. De ce fait même, les dépenses de l'Etat pour les subventions seront réduites.

Conférence de M. Gaston Eyskens, Ministre belge des Finances

Sous les auspices de l'Union Royale Belge, M. Gaston Eyskens, Ministre Belge des Finances et Vice-Président du Conseil des Ministres, a fait, le 15 janvier 1949, au Cercle Municipal de Luxembourg, une conférence sur « L'Union Economique belgo-luxembourgeoise et les problèmes financiers internationaux ».

Après avoir souligné l'importance monstrueuse des pertes matérielles et morales causées par la guerre, l'orateur a insisté sur le déficit de la balance commerciale des pays participants à l'aide américaine. Le Fonds monétaire international et la Banque internationale de reconstruction et de développement étaient incapables de redresser cette situation. A des circonstances exceptionnelles, il fallait des mesures exceptionnelles.

C'est le plan Marshall, dont l'Europe sera toujours reconnaissante au peuple américain, dit

le Ministre, qui constitue le grand remède à la situation désastreuse du commerce européen.

Le Ministre analysa les conséquences de l'aide américaine sur le plan international et sur le plan national.

Le Ministre ajouta que l'Union économique belgo-luxembourgeoise avait, dès l'origine, posé le principe que l'aide américaine devait, avant tout, être affectée à l'assainissement monétaire des pays européens. Celui-ci étant réalisé, la solution du problème de la balance des paiements s'en trouverait grandement facilitée. Mais il faudra également un effort d'équipement économique dans les pays appauvris, dont la population se développe, et ce ne sera pas trop de toute la capacité d'investissement de ces pays pour y parvenir.

Entre la méthode antarctique « nationaliste » et la politique de coopération généreuse, l'orateur

se prononce nettement, afin d'atteindre le but envisagé, pour la seconde de ces méthodes et il espère que la politique de coopération prévaudra dans la grande confrontation des programmes à long terme qui est faite à Paris.

M. Eyskens affirma que le redressement de l'Europe ne peut venir que du rétablissement de grands courants commerciaux intraeuropéens et intercontinentaux, appuyés sur une large convertibilité des monnaies au sein de l'Europe et du monde. L'Union économique belgo-luxembourgeoise admet comme inévitable un certain déficit de l'Europe en dollars — pareil déficit existant avant la guerre —, mais elle entend que ce déficit soit compensé par des bonis en d'autres monnaies et que, sur le plan universel, déficits et bonis se compensent dans un équilibre général. L'orateur se demande d'ailleurs s'il sera possible de rester seul pays libéral dans un monde de

dirigisme, seul pays « international » dans un monde de nationalisme? Il pose la question, tout en étant convaincu que « voudrions-nous être trop dirigistes, ce serait contre la vocation de notre peuple et contre l'intérêt de nos pays; voudrions-nous céder aux nationalismes économiques ambiants que la nature de notre économie nous l'interdirait ».

L'Union économique belgo-luxembourgeoise est plus que jamais convaincue que l'heure des nationalismes est passée et que le moment est venu de l'union des peuples dans un destin commun. Non plus des pays, mais des continents, mais des mondes s'affrontent. Le problème européen n'est qu'une manifestation de ce problème mondial et doit être résolu sur ce plan universel. Il serait inconcevable qu'au geste international des Etats-Unis venant au secours de l'Europe, celle-ci répondit par le nationalisme.

Exposition Kutter à Amsterdam du 17. 12. 48 au 31. 1. 49.

Le vernissage de l'exposition eut lieu le 17 décembre 1948 devant une assistance nombreuse et brillante, parmi laquelle on remarquait notamment du côté hollandais: S. Exc. le Jonkheer Beelaerts van Blokland, ancien Ministre des Affaires Etrangères, Président du Comité Central de Rapprochement belgo-néerland-luxembourgeois; M. le Dr H. J. Reinink, Secrétaire Général au Ministère de l'Instruction, des Arts et des Sciences des Pays-Bas; M. le Professeur Dr G. M. Verrijn Stuart, Président de la Section d'Amsterdam du Comité de Rapprochement; M. Arnold G. d'Ailly, Maire d'Amsterdam; M. le Jonkheer D. C. Roëll, Directeur du Rijksmuseum à Amsterdam; M. Sandberg, Directeur du Stedelijk Museum; M. Jaffé, Conservateur; du côté luxembourgeois: S. Exc. M. Auguste Collart, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg à La Haye; M. Mathias Thinnes, Secrétaire du Ministère de l'Education Nationale, représentant M. le Ministre Frieden; M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Président du Comité luxembourgeois pour le rapprochement belgo-néerland-luxembourgeois; M. A. Wauters, Consul du Luxembourg à Amsterdam; M. et M^{me} Meyer-Kutter, gendre et fille de l'artiste.

Des discours furent prononcés par le Président du Comité de rapprochement d'Amsterdam, le Professeur Stuart; par le Dr Reinink, Secrétaire Général, représentant le Ministre de l'Instruction, des Arts et des Sciences des Pays-Bas, et par M. Thinnes, délégué du Ministre de l'Education Nationale de Luxembourg. Les trois orateurs, après avoir rendu hommage au génie du peintre luxembourgeois, fêtèrent l'amitié traditionnelle et vivante des deux pays.

Après une visite des chefs-d'œuvre exposés, un thé fut offert à tous les invités.

Le soir, un banquet réunit au club « De Koepel » organisateurs hollandais et invités luxem-

bourgeois. Des toasts furent échangés entre M. le Professeur Stuart et M. Nicolas Margue, Président du Comité de rapprochement luxembourgeois.

En général, Kutter est représenté au Musée Municipal d'Amsterdam par deux grandes toiles des dernières années de sa vie: un « Clown à l'accordéon » et « L'Indien », qui font partie de la collection Regnault. Le public hollandais avait donc déjà une certaine idée de l'art de notre compatriote, et c'est pour le familiariser davantage avec lui que MM. Sandberg et Jaffé nous avaient invités à leur envoyer l'important ensemble qu'ils ont exposé du 17 décembre 1948 au 31 janvier 1949.

Presque toutes les œuvres marquantes de Kutter y figuraient, depuis le « Portrait à la pipe » de 1923 qui montre ses premiers pas vers la conquête de son style personnel jusqu'aux « Intérieurs » et aux « Paysages hollandais » que la mort ne lui a plus permis d'achever. Les grandes figures telles que « La Bâilleuse », « L'Homme au doigt coupé », « Le Pêcheur », « Carnaval », les « Clowns » voisinaient avec des œuvres plus petites, avec des fleurs, des paysages (Saint-Tropez, Heiderscheid, Amsterdam, Luxembourg, Enkhuizen, etc.). Pour montrer tous les aspects de la personnalité de l'artiste, des gouaches, des dessins au fusain, au crayon et à l'encre s'ajoutaient aux toiles.

L'exposition eut de nombreux visiteurs et les journaux lui consacrèrent de longs articles compréhensifs et enthousiastes.

Le journal « Trouw » (Amsterdam), par exemple, appelle Kutter « un des grands expressionnistes du temps entre les deux guerres » et ajoute: « Il construit ses tableaux d'une manière ample et solide, avec des couleurs sombres, émouvantes et lourdes. »

« Het Vrije Volk » (Amsterdam), après avoir souligné le caractère mélancolique du peintre,

conclut: « Pour ceux qui trouvent que notre peinture hollandaise est parfois trop portée vers les combinaisons intellectuelles, la rencontre du tempérament sensible de cet artiste aura quelque chose de bienfaisant. »

Le « Nieuwe Rotterdamse Courant » note que jusque-là on connaissait trop peu Kutter à Amsterdam et constate qu'il est « un peintre de grande classe, un des représentants les plus caractéristiques de l'art occidental du dernier demi-siècle ... un artiste qui, dans son être, semble avoir fondu les influences des divers centres artistiques voisins de sa patrie, qui semble les avoir changées en une vision particulière que grâce à son grand talent de coloriste il a su exprimer d'une manière tout à fait personnelle ».

« De Tijd » (Amsterdam) voit également en Kutter « un produit typique de son pays où les influences venant d'Allemagne, de Flandre et de France se disputent le premier rang ». — « Kutter est très expressif, dit le même journal, il a un coloris resplendissant, il est ce qu'on appelle un peintre de race. »

Plusieurs critiques observent que Kutter a vu la Hollande avec d'autres yeux que ne la voient généralement les Hollandais, qu'il l'a peinte avec des couleurs plus vives, plus lumineuses.

C'est ce que fait notamment M. C. de Groot dans « De Nieuwe Eeuw » (Helmond) qui, par ailleurs, termine une longue analyse de l'œuvre picturale de Kutter par ces phrases: « Si avant tout il fut peintre, Kutter a cependant été en même temps un virtuose du dessin, comme le démontrent ses fusains. On conçoit à peine avec quelle forte main il sait fixer en quelques traits aigus une figure, un visage, une attitude, un mouvement. A côté de sa peinture longuement travaillée, on est surpris de voir dans ces dessins la vitesse et la précision avec lesquelles l'artiste a saisi et rendu la vie sous toutes ses formes. »

Une conférence sur Kutter eut également lieu dans le cadre de l'exposition. Elle fut faite au Stedelijk Museum, le mardi, 11 janvier 1949, par M. Joseph-Emile Muller, chargé d'éducation esthétique.

Le Salon du Cercle Artistique de Luxembourg

Le Salon du Cercle Artistique de Luxembourg a été inauguré le 20 janvier 1949, en présence des représentants diplomatiques de l'Amérique, de l'Angleterre; de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie, de la Suisse, de MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Nicolas Margue, ancien Ministre, Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, et de nombreuses personnalités luxembourgeoises.

Les tableaux des membres du Cercle sont exposés cette année dans les salles d'expositions

temporaires du Musée de l'Etat. Le catalogue richement illustré renseigne sur 150 œuvres de peintres et sculpteurs luxembourgeois, dont 100 tableaux et dessins, 5 œuvres de sculpture et 40 œuvres d'art sacré.

Parmi les nombreux artistes on remarque des noms qui sont connus déjà depuis longtemps et, fait réjouissant, des noms de jeunes dont les œuvres surprennent par leur qualité.

Le Salon fermera ses portes le 13 février prochain.

Le Conseil National du Tourisme

Le Conseil National du Tourisme, créé par l'arrêté ministériel du 6 mai 1938, vient d'être renouvelé le 1^{er} janvier 1949, conformément à l'article 4 de l'arrêté précité.

Sont nommés membres du Conseil National du Tourisme pour la durée de trois ans:

MM. Anders Jérôme, Conseiller de Gouvernement;

Bervard Alphonse, Chef de Service au Ministère du Tourisme;

Bœver Alex, Directeur de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat;

Bruck Jean, Secrétaire Général de Radio-Luxembourg;

Ginsbach Robert, Directeur de l'Office Luxembourgeois de Tourisme;

Hannes, Délégué des Agences de Voyages; l'Abbé Hemes, Directeur diocésain de charité, délégué des Gîtes d'Etapes;

Hemmer Carlo, Vice-Président de la Centrale des Auberges de la Jeunesse Luxembourgeoise;

MM. Krau Jacques, Président de la Fédération des Commerçants du Grand-Duché de Luxembourg;

Kunnen Ad., Directeur des Douanes;

M^{me} Krier-Becker Lily, Délégué pour les questions des Loisirs Ouvriers;

MM. Lecorsais Romain, Président de la Motor-Union du Grand-Duché de Luxembourg;

Lefèvre J., Secrétaire Général de l'Hôtellerie Luxembourgeoise;

Löesch Fernand, Président de l'Office Luxembourgeois du Tourisme;

Musquar J.-P., Ingénieur, Directeur de l'Administration des C. F. L.;

Noppeney Marcel, Délégué de l'Automobile-Club du Grand-Duché de Luxembourg;

Obertin Nicolas, Directeur des Eaux et Forêts;

Petit Joseph, Professeur, Attaché de Presse au Ministère d'Etat;

Schaus Lambert, Avocat-Avoué, Délégué du Touring Club Luxembourgeois;

MM. Wagner Georges, Député, Secrétaire Général du S. A. C. O. L.;
Weber Eugène, Pharmacien, Commissaire-Scouts à Wiltz;
Willems Mathias, Ingénieur d'arrondissement, Délégué des Ponts et Chaussées;

MM. May Lucien, Commis au Gouvernement, en qualité de secrétaire;
Schmit Ernest, en qualité de secrétaire suppléant.
M. Loesch Fernand fera fonction de Président.

Nouvelles diverses

Les négociations entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et le Gouvernement britannique pour la conclusion d'un accord touristique viennent de s'achever. A la suite de ces négociations, un accord de principe est intervenu. Suivant cet accord, dont les modalités d'exécution seront fixées incessamment, les touristes anglais pourront de nouveau venir en Belgique et au Luxembourg au cours de la saison prochaine.

*

Le Gouvernement des Pays-Bas a mis à la disposition du Tourisme des Jeunes, pour la Belgique et le Luxembourg, un montant de 2 millions de francs belges.

*

Le prochain Congrès économique de Benelux se tiendra en mai prochain à Luxembourg.

*

Par instruction ministérielle du 4 janvier 1949, les avoirs en compte bloqués ne dépassant pas 11.000,— francs ont été rendus disponibles avec effet au 7 janvier 1949.

*

Le 17 janvier 1949, M. René Huyghe, Conservateur en chef du Département des Peintures au Musée du Louvre et Professeur à l'Ecole du Louvre, a parlé à la tribune des « Amitiés Françaises », au Casino de Luxembourg, sur l'« Image de la France ». La conférence était illustrée de projections lumineuses.

*

La Libre Académie de Belgique, fondation Edmond Picard, a décerné son prix annuel à M. Luc Hommel, professeur de droit luxembourgeois à l'Université de Louvain, pour son ouvrage « Marie de Bourgogne ou Le Grand Héritage ».

*

Dans sa séance du 28 janvier 1949, le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg a décidé d'installer le musée Pescatore à la Villa Vauban, qui a été mise aux enchères et acquise par la Ville de Luxembourg. De cette façon, une précieuse galerie de tableaux, léguée à la Ville de Luxembourg il y a un demi-siècle, sera rendue accessible au public.

*

Distinctions honorifiques décernées à des résistants luxembourgeois

Le Gouvernement belge, désireux de reconnaître les mérites et le courage de nombreux résistants luxembourgeois qui travaillèrent en contact avec les groupements de résistance belge, a conféré:

A titre posthume: la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold avec palme et attribution de la Croix de guerre 1940 avec palme, médaille de la Résistance et médaille commémorative 1940-1945, à MM. Carmes Jean (lieutenant), Esch-sur-Alzette, et Glodt Eugène, Bivange;

La Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II avec palme et attribution de la Croix de guerre 1940 avec palme, médaille de la Résistance et médaille commémorative 1940-1945 à: MM. Bour Marcel, Itzig; Heyardt Raymond-Nicolas, Rumelange; Koob Léon, Luxembourg; Lefort Emile, Luxembourg; Steinmetzer Joseph-Nicolas, Luxembourg; Simmer Nicolas, Luxembourg; Mertens Norbert, Wolwelange; Muller Roger,

Bettembourg, et Stoffel Denis, Eischen-Gaichel.

D'autre part, les personnes ci-après se sont vu conférer les distinctions suivantes:

M. le capitaine Brahms Max, à Luxembourg, croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II avec palme et attribution de la Croix de guerre 1940 avec palme, ainsi que la médaille du Volontaire et la médaille commémorative 1940-1945;

M. Michels Joseph, à Luxembourg, la médaille de la Résistance, la médaille commémorative de la guerre 1940-1945, ainsi qu'une palme supplémentaire à sa Croix de guerre 1940;

M. Schaack Pierre, à Luxembourg, la Croix de guerre 1940 avec palme, la médaille de la Résistance et la médaille commémorative 1940-1945.

Enfin, les personnes ci-après ont été décorées de la médaille de la Résistance et de la médaille commémorative de la guerre 1940-1945:

M^{me} Hoffmann, née Pierrard Emilié, Arlon; M^{lles} Brix Anne, Bruxelles; Groff Aline, Strassen; Groff Léa, Strassen; MM. Fasbinder André, Martelange; Degrotte Joseph, Arlon; Blum Alb., Tintange; Brucher Jean, Diekirch; Elter Jean, Luxembourg; Haagen Guillaume, Wecker; Hagen Raymond, Luxembourg; Muller Georges, Luxembourg; Poeker Jean-Pierre, Seilles; Richter Arthur, Luxembourg; Speller Paul, Luxembourg, et Reuter Marcel, Clemency.

Au cours d'une cérémonie intime qui eut lieu à la Légation de Belgique à Luxembourg le 21 janvier 1949, le Vicomte J. Berryer, ministre de Belgique à Luxembourg, a remis les insignes à un certain nombre d'entre les bénéficiaires.

*

Au nom de son Gouvernement, l'ambassadeur des Etats-Unis a décerné la « Medal of Freedom » à plusieurs Luxembourgeois et Belges, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à

la cause alliée pendant la guerre. Au cours d'une cérémonie intime qui s'est déroulée à la Légation américaine à Luxembourg, les décorations ont été remises à leurs titulaires ou à leurs proches parents. Il s'agit des personnalités suivantes: le colonel Aloyse Jacoby (avec palmes d'argent); le major-commandant Jos. Gilson (avec palmes de bronze);

M. Eugène Hoscheit (avec palmes de bronze); le commandant Aloyse Schiltz (avec palmes de bronze); le lieutenant René Schiltz (av. palmes de bronze); M^{me} Aline Arnould (à titre posthume); M^{me} Rosalie Arnould (à titre posthume); M. Henri Delvosal (à titre posthume); M. Georges Goffinet (à titre posthume); M. Ernest Arnould; M. Joseph Godfrin; M. Gaston Kieffer; M. René Rasquin.

Nouvelles diplomatiques

M. Geoffrey Cuthbert Allchin, inspecteur au Foreign Office, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Grand-Duché de Luxembourg.

On précise au Foreign Office que la nomination d'un ministre plénipotentiaire britannique au Luxembourg est due à la croissante importance prise par le Grand-Duché dans l'organisation de l'Europe occidentale.

Jusqu'à présent, c'était l'ambassadeur britannique à Bruxelles qui faisait fonctions de ministre au Luxembourg où la Grande-Bretagne n'était représentée que par un chargé d'affaires.

*

Le Gouvernement de Hongrie a étendu les attributions diplomatiques du comte Karolji, ministre de Hongrie en France et en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg.

*

En vertu d'un arrangement intervenu entre les Gouvernements luxembourgeois et britannique, l'accord portant abolition du visa en faveur des ressortissants des deux pays, entré en vigueur le 15 février 1947, a été étendu aux colonies, territoires sous mandat ou sous tutelle britanniques suivants: Terre-Neuve, Rhodésie du Sud, Aden, Iles Bahama, Iles Barbade, Bermudez, Guyane britannique, Honduras britannique, Brunéi, Chypre, Iles Falkland, Etats malais, Iles Fidji, Jamaïque, Iles sous le Vent (Antigua, Saint-Christophe, Montserrat, Iles de la Vierge), Maurice, Bornéo (partie anglaise), Rhodésie du Nord, Sainte-Hélène, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Territoire de Tanganyika, Trinité, Uganda, Iles Gilbert et Ellice, Iles Salomon, Iles du Vent

(Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent), Zanzibar.

Les ressortissants luxembourgeois sont partant libres de se rendre dans ces territoires sur le vu de leur passeport national valable, sans être astreints à l'obligation du visa.

Il est entendu que l'exemption du visa de passeport ne dispense pas les sujets luxembourgeois de l'obligation de se conformer aux lois et règlements sur la police des étrangers et l'emploi de la main-d'œuvre, en vigueur dans ces territoires. Comme ces prescriptions varient d'un territoire à l'autre, il est vivement recommandé aux intéressés de se renseigner sur la réglementation en vigueur dans le territoire dans lequel ils ont l'intention de se rendre.

*

En vertu d'un arrangement avec le Gouvernement néerlandais, arrangement qui est entré en vigueur le 15 février 1949, les ressortissants luxembourgeois sont admis à se rendre aux Pays-Bas et les ressortissants néerlandais à se rendre dans le Grand-Duché sur le vu, soit de leur passeport national en cours de validité, soit d'un passeport périmé, pourvu que cette péremption n'ait pas plus de cinq ans de date.

Pour satisfaire à ces conditions, les passeports luxembourgeois doivent avoir été délivrés ou renouvelés depuis le 1^{er} août 1945, les passeports néerlandais depuis le 1^{er} janvier 1946.

Il est entendu que les facilités ainsi accordées aux voyageurs des deux pays ne les dispensent pas de se conformer aux lois et réglementations sur la police des étrangers, sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et sur l'exercice de certaines professions, en vigueur dans le pays où ils se rendent.

Nouvelles de la Cour

Le 5 janvier 1949, le Prince Jean, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, fêtait Son 28^e anniversaire. La ville était pavoisée et un concert de la Musique de la Garde grand-ducale a eu lieu à la Place d'Armes.

Au Palais à Luxembourg et au Château de Berg, des listes d'inscription ont été déposées.

Le 10 janvier 1949, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, Chef-Scout de la Luxembourg Boy Scouts Association, honora de Sa présence un grand Rallye, organisé par les Scouts du Luxembourg en Son honneur pour fêter Son anniversaire.

*

Le 22 janvier 1949, S. Exc. M. Vieira Leitao, Ministre du Portugal à Luxembourg, a été reçu en audience par Son Altesse Royale Madame la

Grande-Duchesse. Au nom de son gouvernement il Lui remit la Grand-Croix de l'Ordre du Christ.

*

Le Prince Souverain de Monaco conféra à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, à l'occasion de Son anniversaire, la Grand-Croix de l'Ordre national de Saint-Charles.

*

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse conféra la Croix de Grand Officier de l'Ordre d'Adolphe de Nassau au Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, chargé d'affaires des Pays-Bas à Luxembourg.

*

Le titre de médecin de la Cour fut conféré au Docteur Fr. d'Huart.

Le Mois à Luxembourg (mois de janvier)

2 janvier: Au Théâtre Municipal, la société de gymnastique « Les Eschois » d'Esch-sur-Alz. donne une représentation au profit de l'Unac (United Nations Appeal for Children).

5 janvier: A la Place d'Armes, à l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, la Musique de la Garde Grand-Ducale donne un concert de musique luxembourgeoise.

Au Casino de Luxembourg, sur l'invitation de la British-Luxembourg Society, Mrs. Hester Marsden-Smedley, journaliste, reporter et conférencière, fait une conférence en langue anglaise, intitulée « La situation présente en Grande-Bretagne ».

7 janvier: Au Théâtre Municipal, les « Jeunesses Musicales » organisent un concert de musique de chambre, avec le concours du pianiste René Delporte et du quatuor à cordes Parrenin.

8 janvier: Au Théâtre Municipal, le Théâtre National de Belgique présente « Couronne d'Ombre » de Rudolfo Usigli.

La section luxembourgeoise de la Société belge des Electriciens organise une conférence intitulée « Le contrôle ultrasonore de l'homogénéité des matériaux », avec le concours de M. Yvan Ots, ingénieur aux « Ateliers de constructions électriques » de Charleroi. La conférence est placée sous le patronage de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels.

A l'occasion du 30^e anniversaire de l'avènement au trône de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, l'Administration des P. T.

T. émet un bloc philatélique, imprimé en héliogravure dans les ateliers de l'imprimerie Courvoisier, S. A. à la Chaux-de-Fonds. Ce bloc comprend trois timbres dentelés du nouveau type Grande-Duchesse. Un supplément est perçu au profit de l'OEuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et de l'OEuvre des Pupilles de la Nation.

9 janvier: Au Théâtre Municipal, le « Hémechtstheater » présente en première « En Dram vum Gleck », opérette viennoise en trois actes, musique de Toly Moschoutis, texte de Walter Novotny, traduction de Francis Steffen, direction musicale: Jean Pleger.

Au Théâtre Municipal, M. Herbert Scherer, professeur au Conservatoire de Luxembourg, donne un récital de piano. Au programme figurent des œuvres de Joh. Brahms, Fr. Chopin et Claude Debussy.

En présence de MM. Aloyse Hentgen, Ministre de l'Agriculture, J.-P. Buchler, Conseiller de Gouvernement, Mathias Gillen, Directeur du Service agricole, Jean Nicolay, Directeur de l'Ecole agricole, Fr. Simon, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, le Dr Loutsch, Directeur du Laboratoire Vétérinaire, P. Ludwig, Directeur de la Fédération des Associations Agricoles du Grand-Duché de Luxembourg, le Dr Schummer, Directeur de l'Abattoir, Nic. Anzia, Président de la Confédération de St.-Fiacre, le « Cercle Agricole et d'Elevage Luxembourgeois » fête le 100^e anniversaire de sa fondation.

10 janvier: A l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier,

Chef-Scout de la « Luxembourg Boy Scouts Association », un grand Rallye a lieu au Casino de Luxembourg. Le Chef-Scout honore de Sa présence cette manifestation.

- 11 janvier: Au Palais de Justice, sur l'invitation du « Jeune Barreau », M. Henry Solus, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, fait une conférence intitulée « Peut-on parler du déclin du Droit civil en France? »
- 12 janvier: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « Premier Rendez-Vous », opérette en 14 tableaux, livret de Henri Decoin et M. Durand, musique de René Sylviano.
- Au Casino de Luxembourg, la « Santé Publique » organise une conférence avec le concours du Dr L. Nègre, de l'Institut Pasteur, qui parle sur « La vaccination antituberculeuse ».
- 14 janvier: Au Cercle Municipal, les « Amis de la Musique » organisent un concert symphonique avec le concours de l'orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris, sous la direction du chef d'orchestre M. A. Cluytens. Au programme figurent la « Symphonie fantastique » d'Hector Berlioz, « Tableaux » de Moussorgsky et « Daphnis et Chloé » de Ravel.
- 15 janvier: Conférence de M. Gaston Eyskens, Ministre Belge des Finances.
- 17 janvier: Au Casino de Luxembourg, création d'un Conseil National Luxembourgeois du Mouvement Européen.
- 17 janvier: Conférence de M. René Huyghe, Conservateur en Chef du Département des Peintures au Musée du Louvre.
- 19 janvier: Au Cercle Municipal, les « Jeunesses Musicales » organisent un concert symphonique.
- 20 janvier: Au Musée de l'Etat, vernissage du Salon du Cercle Artistique de Luxembourg.
- 21 janvier: Au Théâtre Municipal, dans le cadre des Accords Culturels Belgo-Luxembourgeois, sous le haut patronage du Ministre de Belgique et du Ministre de l'Education Nationale et sous les auspices de la Ville de Luxembourg, la Société Belge de Musique de Chambre, sous la direction de M. Norbert Grimberghs, interprète le « Concerto des Saisons » de Vivaldi et « La Servante Maîtresse », opéra bouffe de G. B. Pergolèse.

Au Casino de Luxembourg, sous les auspices de la « British-Luxembourg Society », Mr. C. S. F. de Winton, représentant du British Council en Belgique, fait une conférence, illustrée de films documentaires, intitulée « The House of Commons ».

Sur l'invitation de l'Association Radio-Luxembourg, M. G. de Brabander, Sous-Directeur et Chef du département « Laboratoires » de la Société Philips de Bruxelles, fait une conférence avec projections lumineuses sur l'« Etat actuel de la technique de construction des postes récepteurs de radio ».

- 22 janvier: A l'Arbed, sous les auspices du Consulat de Suisse à Luxembourg, de la Chambre de Commerce et des Associations réunies des Ingénieurs, Industriels et Architectes, le Dr Hans Bachmann, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Economiques et Administrative de St.-Gallen (Suisse), Directeur du Schweizer Institut für Außenwirtschaft und Marktforschung, auteur de l'ouvrage « Die Welthandelsscharta und die Schweiz » et de nombreuses publications d'économie politique, fait une conférence intitulée « Die internationalen Wirtschaftskonventionen und Zollunionsprojekte im Lichte der Wirtschaftspolitik eines neutralen Kleinstaates ».
- 23 janvier: Célébration de l'Anniversaire et du 30^e Anniversaire de l'avènement au trône de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.
- 24 janvier: En la Cathédrale de Luxembourg, un service funèbre est célébré à la mémoire de S. A. R. feu Madame la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, auquel assistent la Famille Grand-Ducale et Sa suite, les membres du corps diplomatique accrédité à Luxembourg, les membres du Gouvernement luxembourgeois, M. le Président et les membres de la Chambre des Députés, les membres du Conseil d'Etat, les représentants de la Commune et l'Etat-Major de l'Armée.
- 25 janvier: Au Théâtre Municipal, le Studio des Champs Elysées présente « La Danse de Mort », de Strindberg.

Passage à Luxembourg du XIX^e Rallye de Monte-Carlo. Parmi les hautes personnalités, notons la présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, accompagné de trois princesses, et de MM. les Ministres Schaffner et Osch.

- 29 janvier: Sous le patronage de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'A. I. Lg. organise une conférence intitulée « En regardant couler l'eau », avec le concours du Professeur Albert Schlag de l'Université de Liège, Directeur du Laboratoire d'hydraulique générale.
- 30 janvier: Au Théâtre Municipal, les Tournées R. Karsenty de Paris présentent « L'Invitation au Château », comédie en 5 actes de Jean Anouilh, avec le concours de la Compagnie du Théâtre de l'Atelier.

En la Cathédrale de Luxembourg, la Chorale « Sainte-Cécile », sous la direction du Dr J.-P. Schmit, donne un concert de musique religieuse.